

**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

C.C.A.S.

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	9
Nombre de suffrages exprimés	9
VOTES : Contre <input type="checkbox"/> Pour <input checked="" type="checkbox"/>	
Date de convocation : 13 Mars 2024	
Séance du 26 Mars 2024	

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de Monsieur BEZIRARD Alain délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Mr Alain BEZIRARD, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit (1)	Recettes ou Excédents (1)	Dépenses ou Déficit (1)	Recettes ou Excédents (1)	Dépenses ou Déficit (1)	Recettes ou Excédents (1)
Résultats reportés		62 754,84		75 760,40		138 515,24
Opérations de l'exercice	269 434,32	283 952,91	54 247,94	3 734,36	323 682,26	287 687,27
TOTAUX	269 434,32	346 707,75	54 247,94	79 494,76	323 682,26	426 202,51
Résultats de clôture		77 273,43		25 246,82		102 520,25
Restes à réaliser			0,00	0,00		
TOTAUX CUMULES	269 434,32	346 707,75	54 247,94	79 494,76	323 682,26	426 202,51
RESULTATS DEFINITIFS		77 273,43		25 246,82		102 520,25

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°

Ont signé au registre des délibérations : MM. BEZIRARD Alain, BOULINGUEZ Jacky, PANIEZ Laëtita, PREUDHOMME Annie, BENOIT Danièle, PACCEU Sabine, DERUYTER Micheline, THETTEN Catherine, DASSONVILLE Amandine

Cachet

Pour expédition conforme,
Le Président

(1) Les "dépenses" et les "recettes" doivent être inscrites sur les lignes "opérations de l'exercice" et "restes à réaliser".
Les "déficits" et les "excédents" doivent être inscrits sur les lignes "résultats reportés", "résultats de clôture" et "résultats définitifs".

